

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2014 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre dernier.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre dernier, les modifications suivantes sont apportées au compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 :

14) QUESTIONS DIVERSES :

M. ORANGE demande un point d'information sur la situation contractuelle de M. DAFFNIET, professeur de saxophone à l'Ecole de Musique.

M. MALANDRIN est informé que M. DAFFNIET n'a pas assuré ses cours car il était en attente d'un nouveau contrat à la Commune de DOUDEVILLE. M. MALANDRIN a rencontré M. DAFFNIET : un accord avait été trouvé pour reprendre les cours avec un nouveau contrat qui lui a été adressé avec l'engagement d'honorer les heures de cours non effectuées pendant les vacances de février.

M. DAFFNIET a décidé de ne pas reprendre ses cours et a assigné la Commune aux Prud'hommes.

17) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT DU 20/10/2014 :

M. DURÉCU et M. PERCHE s'étonnent que la Commission des travaux décide de l'achat des chalets avant le vote du Conseil Municipal.

M. MALANDRIN précise que vu le peu de temps entre la réunion de Conseil Municipal et les Fêtes de Noël, il était nécessaire de passer commande avant ce jour afin d'obtenir la livraison des chalets pour le début du mois de décembre.

20) VIREMENTS DE CREDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VILLE 2014 :

M. DURÉCU, au vu de cette décision modificative, se demande où sont faites les économies de fonctionnement sur ce budget.

M. ORANGE et Mme FICET s'interrogent sur les 8 000.00 euros de crédits budgétaires complémentaires sur l'article « maintenance ».

Il leur a été répondu qu'il s'agissait d'obtenir un équilibre de la ligne budgétaire globale afin de pouvoir régler les factures.

Mme FICET a demandé quelles factures étaient imputées sur le compte « Maintenance ».

Il lui a été répondu que les factures d'entretien des véhicules étaient imputées sur ce compte.

Mme FICET a ajouté que ce type de dépenses n'allait pas dans ce compte.

Mme GUENOUX et M. FORTIN souhaitent que la Commune honore le plus de factures reçues en 2014 sur l'exercice 2014, grâce à cette décision modificative. De plus, ils précisent qu'au moins deux mois de factures de l'année 2013 ont été mandatés sur l'exercice 2014.